

# Education civique

## Chapitre 1 : La République et la citoyenneté

I. Les valeurs, les principes et les symboles de la République

II. Nationalité et citoyenneté

III. Le droit de vote



# I. Les valeurs, les principes et les symboles de la République

## 1) Les symboles de la République

Qu'est-ce que la Nation ?

Deux choses constituent une nation. L'une est dans le passé, l'autre dans le présent. L'une est la possession d'un riche legs de souvenirs ; l'autre est [...] le désir de vivre ensemble, la volonté de continuer à faire valoir l'héritage qu'on a reçu [...]. Avoir fait ensemble de grandes choses, vouloir en faire encore : voilà les conditions essentielles pour être un peuple.

D'après Ernest Renan, Discours et conférences, 1882

Qu'est-ce qu'une nation ?

Quelles sont les deux choses qui forment la Nation ?  
Donnez-en des exemples pour la France,



Numérotez chaque document au symbole correspondant. Faites une recherche sur l'origine de ce symbole et sa signification... (Vous pouvez vous aider du livre p.368-369 et de <http://www.elysee.fr/la-presidence/les-symboles-de-la-republique-francaise/> )

**1. La fête nationale**

=  
Date de création :  
Signification :



**2. L'hymne**

=  
Date de création :  
Signification :

**3. La devise**

=  
Date de création :  
Signification :



**4. Le drapeau**

=  
Date de création :  
Signification :



**5. Marianne**

Date de création :  
Signification :



**6. Le Panthéon**

Date de création :  
Signification :

**7. L'emblème sportif**

Siècle de création :  
Signification :



**8. Le sceau**

Date de création :  
Signification :



# 1. La fête nationale

=

Date de création :

Signification :



# 2. L'hymne

=

Date de création :

Signification :

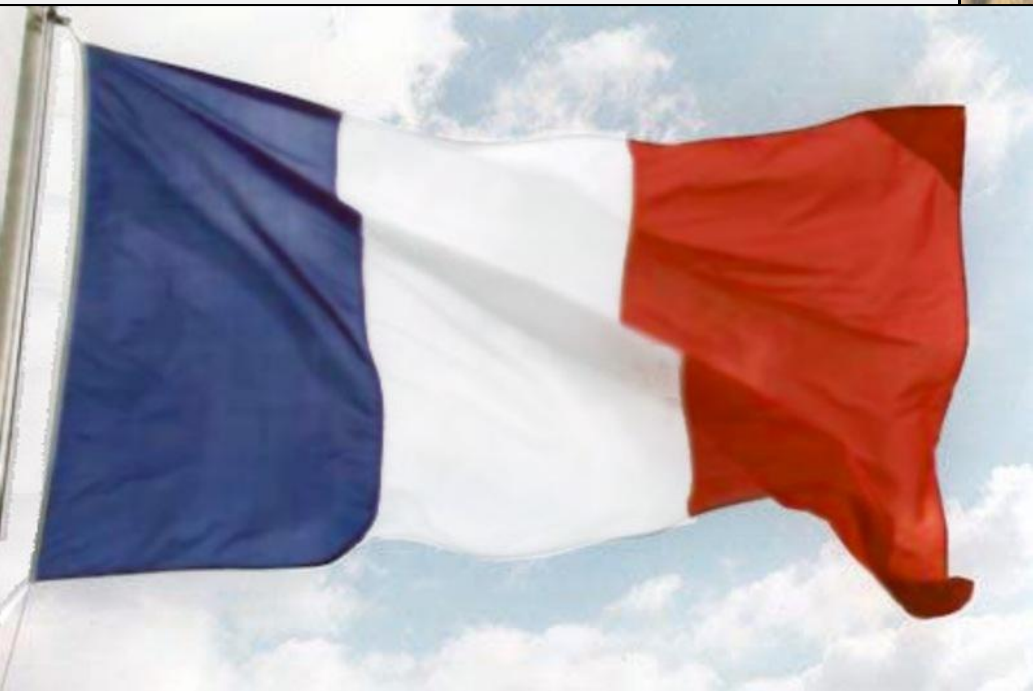


### 3. La devise

=

Date de création :

Signification :



### 4. Le drapeau

=

Date de création :

Signification :

## 5. Marianne

Date de création :

Signification :



## 6. Le Panthéon

Date de création :

Signification :





## 7. L'emblème sportif

Siècle de création :

Signification :



Coq gaulois, [monument dédié aux Girondins](#), [Esplanade des Quinconces](#), [Bordeaux](#). Œuvre signée [Achille Dumilâtre](#) et [Victor Rich](#), réalisée entre 1893 et 1902 (wikipedia)



## 8. Le sceau

Date de création :

Signification :

## 2) Principes et valeurs de la République

### Extrait de la Constitution de la Vème République

#### **PRÉAMBULE**

Le peuple français proclame solennellement son attachement aux Droits de l'homme et aux principes de la souveraineté nationale tels qu'ils ont été définis par la Déclaration de 1789, confirmée et complétée par le préambule de la Constitution de 1946, ainsi qu'aux droits et devoirs définis dans la Charte de l'environnement de 2004.

En vertu de ces principes et de celui de la libre détermination des peuples, la République offre aux territoires d'outre-mer qui manifestent la volonté d'y adhérer des institutions nouvelles fondées sur l'idéal commun de liberté, d'égalité et de fraternité et conçues en vue de leur évolution démocratique.

#### **ARTICLE PREMIER.**

La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. Son organisation est décentralisée.

La loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales.

*Relevez dans le préambule de la Constitution les **valeurs** sur lesquelles sont basées la République française :*



# L'article 1<sup>er</sup> de la constitution affirme 5 grands principes républicains : la République est indivisible, la laïcité, la république démocratique et sociale, la parité hommes-femmes.

## a) La République est indivisible

L'exemple de la langue française : Répondre aux questions 1, 2, 3 et 4 p. 371 du manuel.

### 1 L'inscription des langues régionales dans la Constitution

*L'inscription des langues régionales dans l'article 75 de la Constitution de la V<sup>e</sup> République a suscité de nombreux débats avant son adoption par le Congrès le 21 juillet 2008.*

Le Sénat a refusé [...] d'adopter la proposition, votée à la majorité par l'Assemblée nationale, d'inscrire dans la Constitution la reconnaissance des langues régionales. Le projet d'ajouter à l'article 1 de la Constitution une phrase indiquant que « *les langues régionales appartiennent au patrimoine* » de la nation a été rejeté [...]. « *Nos enfants parlent Texto, il faut renforcer le français et ce n'est pas en faisant appel aux langues régionales* », a déclaré Jean-Pierre Fourcade (UMP). [...] « *Vous combattez des démons plus que des réalités, il n'y a pas aujourd'hui de baïonnettes aux portes de la langue française pour imposer un séparatisme<sup>1</sup> par les langues régionales* » a rétorqué David Assouline (PS). « *[Nous] sommes au niveau de la comp-tine et pas de l'ébranlement des principes de la République* », a renchéri Marie-Christine Blandin (Verts) [...]. Lundi, l'Académie française était montée au créneau, jugeant que cette reconnaissance porte « *atteinte à l'identité nationale* » [...].

1. Volonté attribuée à un groupe humain de se détacher de l'État dont il fait partie pour constituer une entité politique autonome.

D'après *Lemonde. fr* avec AFP, 19 juin 2008



1. Doc. 1 : Reformulez avec vos propres mots l'objet du débat. Quels sont les arguments avancés par chacun des camps ?

## 2 Le français devient la langue officielle

Art. 111. – Et pour ce qu'il n'y ait pas de doute sur les mots latins contenus dans ces arrêts, nous voulons que dorénavant tous les arrêts et toutes les autres procédures, soit de nos cours souveraines ou inférieures, soit des registres, enquêtes, contrats, testaments et autres actes de justice ou qui en dépendent, soient prononcés, enregistrés et délivrés aux parties en langage maternel français et non autrement.

Extraits de l'*Ordonnance de Villers-Cotterêts*,  
éditée par le roi de France François I<sup>er</sup>, 1539

**2. Doc. 2 :** Qu'impose François Ier avec cette ordonnance ? Pourquoi le roi a-t-il pris cette décision ?



## 4 La langue française, seule langue de la République ?

Art. 2. – La langue de la République est le français [...].

Art. 75-1.<sup>1</sup> – Les langues régionales appartiennent au patrimoine de la France.

1. L'article 75-1 de la Constitution a été ajouté lors de la révision constitutionnelle du 23 juillet 2008.

Extraits de la *Constitution de la V<sup>e</sup> République*

Article premier. – La langue française est un élément fondamental de la personnalité et du patrimoine de la France.

Art. 2. – [L'emploi de la langue française est obligatoire dans] toute publicité écrite, parlée ou audiovisuelle.

Art. 11. – La langue [...] dans les établissements publics et privés d'enseignement est le français, sauf exceptions justifiées par les nécessités de l'enseignement des langues et cultures régionales ou étrangères [...].

Extraits de la *Loi du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française*, dite loi Toubon

## 5 Publicité pour la marque Nespresso



3. Doc. 4 et 5 : Pourquoi la publicité est-elle traduite ?



## QUELQUES MOTS BRETONS

Où sommes-nous ici, mon ami ?

E pe leac'h emomp-ni aman, va mignon.

Voulez-vous me conduire à l'usine AMIEUX FRÈRES ?

Kasit ac'hanoun, mar plij, da di ar breudeur AMIEUX.

Oui, Monsieur, avec plaisir.

Ia, Laouen, otrou.

Oui, Madame, avec plaisir.

Ia, Laouen-braz, itroun.

Merci, partons mon ami.

Bennoz Doue d'e-hoch, va mignon — araok ta.



Extraits de la *Loi du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française*, dite loi Toubon

Les États [...] signataires de la présente Charte<sup>2</sup>, [considèrent] que la protection des langues régionales ou minoritaires historiques de l'Europe, dont certaines risquent de disparaître, contribue à maintenir [...] la richesse culturelle de l'Europe; [...] que le droit de pratiquer une langue régionale ou minoritaire dans la vie privée et publique constitue un droit imprescriptible [...].

2. La République française n'a pas ratifié la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires.

Extraits du préambule et de l'article VII de la *Charte européenne des langues régionales ou minoritaires*, 1992

### 6 L'enseignement bilingue public : l'exemple du breton

Depuis 2003, les enfants de Bruz et des communes voisines peuvent suivre un enseignement bilingue public breton-français [...]. Les enfants scolarisés en classe bilingue vivent au quotidien dans les deux langues. [...] Depuis septembre 2010, quatre classes accueillent 91 petits bilingues [...]. L'association Div Yezh Bruz a été créée en novembre 2003 par des parents d'élèves. Elle a pour objectif de promouvoir [...] la langue et la culture bretonne ainsi que l'enseignement bilingue breton-français dans les établissements scolaires publics.

D'après le site internet de la ville de Bruz (Ille-et-Vilaine), [www.ville-bruz.fr](http://www.ville-bruz.fr), novembre 2011



**Nota.** — Que le lecteur se rassure car, sauf dans le fond des campagnes, la langue Française est comprise et parlée à peu près par tout le monde en Bretagne.

3 Image publicitaire (Bretagne, années 1880)

4. Doc. 3, 4 et 6 : Donnez un exemple où une langue régionale est utilisée en plus du français.

## Résumé fait en classe :

La République est indivisible, cela veut dire :

- L'égalité de tous les citoyens.
- L'unité du territoire.
- Une seule langue officielle pour tous;

Conséquence : La loi est la même pour tous, sur tout le territoire.





## **b) La République est laïque**

*De quand date la loi qui coupe les liens entre les Eglises chrétiennes et l'Etat ?*

*Quelle liberté garantit-elle à cette occasion ?*

*En conséquence, qu'est-ce que l'Etat ne fait plus ?*

*Quelle est la conséquence de la laïcité dans les établissements scolaires ?*

## **Ce que dit la loi**

### • **Loi de séparation des Églises et de l'État, 1905**

**Art. 1.** « La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes. »

**Art. 2.** « La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte. »

### • **Code de l'Éducation**

**Art. L.141-5-1. (ajouté par la loi du 15 mars 2004)**

« Dans les écoles, les collèges et les lycées publics, le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit. Le règlement intérieur rappelle que la mise en œuvre d'une procédure disciplinaire est précédée d'un dialogue avec l'élève. »



### 3 La Protection maternelle et infantile (PMI)

Le service de PMI propose de nombreux services à travers un réseau de centres de proximité répartis sur l'ensemble du territoire parisien. La planification familiale accueille, [...] des jeunes femmes, des couples, des adolescents, pour de l'information sur les relations des couples et la sexualité, du conseil conjugal, des consultations médicales en vue de prescription de contraceptifs, de dépistage et de traitements d'infections sexuellement transmissibles. Les femmes sans couverture sociale, les adolescents ou les adultes désirant garder le secret bénéficient

de prestations gratuites et anonymes. La protection maternelle organise le suivi de la grossesse, gratuit dans les 11 maternités conventionnées, et l'information et l'accompagnement des futurs mères et pères [...]. La protection infantile offre [...] un suivi médical préventif gratuit pour les enfants de moins de six ans, [...], ainsi que des activités d'éveil pour les enfants.

D'après le site internet de la Mairie de Paris,  
[www.paris.fr](http://www.paris.fr), octobre 2011

**Doc. 3 p. 373** : *Qu'est-ce que la PMI ?*

*Quelles sont ses activités ?*

*Pourquoi est-elle gratuite ?*

## e) La parité hommes-femmes

### Part des femmes candidates et élues à l'Assemblée nationale en 2012

en %

Années	Part des femmes parmi les candidats	Part des femmes parmi les élus
1958	2,3	1,3
1962	2,4	1,7
1967	2,9	1,9
1968	3,3	1,7
1973	6,6	1,7
1978	16,3	4,0
1981	13,1	5,5
1986	25,1	5,8
1988	11,9	5,6
1993	19,5	5,9
1997	23,2	10,8
2002	39,3	12,1
2007	41,6	18,5
2012	40,0	26,9

Champ : France.

Source : ministère de l'Intérieur.

*Est-ce que la parité homme-femme a progressé à l'Assemblée nationale depuis 1958 ?*

*Pourquoi peut-on dire qu'il reste du chemin à faire ?*



## Résumé fait en classe :

- Depuis la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat de 1905, la France est laïque (liberté religieuse, pas de lien Etat-Eglises).
- La République est sociale = solidaire pour réduire les inégalités (Sécurité sociale, école gratuite, RSA...).
- La parité homme-femme dans la vie politique et sociale est un principe récent dur à appliquer.





